ſon bord, ils lui dirent qu'ils avoient formé l'équipage de la pinque la *Vierge de bonnes nouvelles*, & qu'ils avoient été pourſuivis le 4 du meme mois par un chebec Barbareſque, à la hauteur de Mayorque. Ils l'aſſurerent en outre que le ſieur *Binquès* de Narbonne, Capitaine de cette pinque, voyant qu'il n'y avoit pas lieu de s'échapper, avoit forcé ſon fils, âgé de 16 ans, & tous ſes matelots, à s'embarquer dans leur chaloupe, & à s'éloigner; qu'il voulut reſter ſeul ſur ſon bâtiment pour tâcher de le conſerver; ſi le Corſaire étoit Algérien, qu'il les rappelleroit par un coup de canon: que s'il étoit Saletin, il s'expoſoit volontiers à être fait eſclave.

On ne doute point que la chaloupe n'ayant pas entendu le ſignal dont on étoit convenu, le Corſaire ne fût Saletin, & que ce généreux Capitaine n'ait été mis dans les fers. La liberté ſeroit la premiere & la moindre des récompenſes que mériteroit ce brave Capitaine.

Le bâtiment de ce Capitaine étoit chargé de filets ou cordages faits avec une eſpèce d'herbage qu'on appelle *eſpar*, & dont il ſe fait une aſſez grande conſommation. Il les avoit pris à Almerie pour en porter une partie à Cette, & l'autre à Marſeille.

DE BORDEAUX, *le 22 Juin 1765.*

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Le ſucre tête, 35 à 37 ℔; — le ſucre brut de Léogane, 32 à 33 ℔; — d°. du Cap, 30 à 31 ℔; — d°. de la Martinique, 20 à 24 ℔; — le coton de St. Domingue, 165 à 168 ℔; — celui de la Martinique, 140 à 145 ℔; — gingembre blanc, 35 à 40 ℔; — d°. gris, 22 à 24 ℔; — ſirop mélaſſe, 12 ℔ le *cent*.

Le café de la Martinique nouveau fin, 15 à 16 ß; — d°. marchand, 14 à 15 ß; d°. inférieur, 12 ß 6 ₰ à 13 ß; — indigo bleu & violet, 9 à 9 ℔ 10 ß; — le mêlé, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — le cuivré fin, 5 ℔ 8 à 5 ℔ 10 ß; — l'indigo marchand, 5 ℔ à 5 ℔ 5 ß; — l'inférieur, 4 ℔ 10 ß; — le gingembre confit, 28 ß; — le rocou, 24 ß; — le cacao de Caraques, 42 ß; — celui de la Martinique, 12 ß 6 ₰ à 13 ß la ℔.

Il eſt entré dans ce Port le 15, juſques & compris le 20 Juin, les navires ci-après, ſavoir, l'*Actif*, de Bordeaux, Capitaine *Delzolier*, venant du Cap; — le *Croiſſant*, de Bordeaux, Capitaine *Pierre Bouſquet*; l'*Etoile du Nord*, de Bordeaux, Capitaine *Denant*; — le *St. Roch*, de Bordeaux, Capitaine *Audoire*, & le *Juſte* de Bordeaux, Capitaine *J. B. Rouillac*, venant tous quatre de St. Domingue; — le *Mentor*, de Bayonne, Capitaine J. *Leon Berdoline*, venant du Port-au-Prince & de St. Marc; l'*Américain* de Bordeaux, Capitaine *Jn. Boudet*, venant de St. Louis: la cargaiſon de ces 7 navires conſiſte en 564 barriques, 5 quarts, 1 baril de ſucre terré; — 730 barriques, 16 quarts de ſucre brut; — 49 boucauts, 125 futailles, 225 barriques, 3 tierçons, 5 ancres & demie, 156 quarts, 20 barils, 4 ſacs de café; — 2 boucauts, 13 futailles, 103 barriques & demie, 8 tierçons, 14 ancres, 81 quarts, 4 barils d'indigo; — 126 balles & ballots de coton; — 318 boucauts, 10 barriques de ſirop mélaſſe; — 1 grenier de canefice; — 1 caiſſe de carret; — 49 côtés de cuirs tannés; — 14 barils de confitures; — 11 caves de ſirops; — 6 madriers de bois de Savane; — 79 madriers de bois d'Acajou; — 1 grenier de bois de Campêche; 1 grenier de bois de Gayac; — 1 baril, 1 chaudiere & 1 ſerpentin de vieux cuivre.

Le *St. Mathieu*, de Bordeaux, Capitaine *Jn. Vinquey*, venant de la Martinique, avec 66 barriques, 2 quarts de ſucre terré; — 20 boucauts, 12 futailles, 100 barriques, 121 tierçons, 82 quarts, 10 barils, 4 ſacs de café — ; 8 caves, 1 caiſſe de ſirops; — 5 barils de confitures; — 8 barriques, 11 quarts, 117 ſacs de cacao.

La *Guadaloupe*, de Bordeaux, Capitaine *P. T. Ricard*; — le *Maréchal de Biron*, de Bordeaux, Capitaine *Babinot*; — & le *Fort St. Pierre*, de la Martinique, Capitaine *Degrange*, venant tous trois de la Guadaloupe, chargés de 271 barriques, 5 tierçons, 5 quarts de ſucre terré; — 366 barriques, 1 tierçon de ſucre brut; 2 boucauts, 37 barriques, 94 tierçons, 190 quarts, 78 barils de café; — 66 barils de confitures; — 5 caves 1 caiſſe de ſirops; — 4 caiſſes de liqueurs; — 1 ſac de cacao & 2 caiſſes de pâte d'*idem*; — 3 balles, 1 ballot de coton; — 2 ancres,

2 quarts de graine de bois des Indes ; — 1 grenier de bois de Campêche ; — 1 barrique, 4 tiercons, 1 quart, 1 baril de vieux cuivre.

Et le *Jupiter*, de Bayonne, Capitaine *Daſſié*, venant de Cayenne, avec 11 barriques de cacao, 1 grenier de canefice, 5 quarts de café, 18 billes de bois de couleur.

D'HONFLEUR, *le 19 Juin 1765.*

Extrait d'une lettre écrite de cette Ville.

Si l'on conſidere les avantages du commerce maritime, on verra que de temps immémorial il les réunit tous ; qu'il eſt le centre où aboutiſſent toutes les autres branches de commerce en général ; que de lui ſeul enfin dépendent la force & la ſplendeur d'un Etat. C'eſt à ce commerce que les manufactures doivent leur naiſſance & leur renommée ; l'agriculture, ſon émulation & ſes progrès ; l'induſtrie, ſon travail & ſes ailes : l'Hiſtoire ancienne & moderne en atteſte la vérité.

Il eſt donc de l'intérêt d'un Gouvernement éclairé, d'accorder une protection particuliere à ceux qui s'adonnent à ce commerce, de ſeconder leurs efforts, & d'empêcher que leurs entrepriſes ne deviennent infructueuſes.

Le contraire eſt cependant arrivé dans le commerce des Colonies Françoiſes : la multiplicité des armements qu'on a faits pour l'Amérique, à l'envi l'un de l'autre, a rendu malheureuſes des entrepriſes d'ailleurs bien concertées. La trop grande quantité de marchandiſes qu'on importoit dans ces Colonies, les faiſoit donner à meilleur compte qu'en Europe ; de-là ce dégoût pour des voyages trop onéreux, & ce découragement pour un commerce ſi utile.

Ce mal vient de trois cauſes, 1°. De la cupidité des Armateurs qui emploient des fonds conſidérables à leur cargaiſon afin d'être en état d'en rapporter une auſſi forte des Iſles, 2°. De la permiſſion qu'ils donnent aux Capitaines & aux Officiers de prendre des pacotilles, 3°. De l'aſſurance qu'ils ont de trouver en Amérique un chargement complet pour le retour de leurs navires, & de ſe dédommager, par ce moyen des frais qu'exigent l'avitaillement de leurs Vaiſſeaux, les gages & la nourriture de leurs équipages. Voilà ce qui occaſionne l'abondance des marchandiſes d'Europe, & la diſette des denrées de ce Pays.

Si les Armateurs bornoient leurs ſpéculations aux ſimples beſoins de l'Habitant ; ils ne forceroient plus leurs cargaiſons ; il leur en couteroit deux tiers de moins pour charger leurs navires en retour, puiſqu'ils auroient trois barriques de ſucre brut au lieu d'une de ſucre blanc. Il en réſulteroit un avantage dont nous profiterions : nos raffineries ſeroient plus occupées, & les travaux des Colonies n'en iroient pas moins bien.

L'Etranger ne trouvant plus de ſucres terrés dans nos Iſles, n'auroit plus le même intérêt à y porter ſes marchandiſes, malgré les défenſes rigoureuſes faites à ce ſujet. Le nombre de nos navires augmenteroit ; l'Armateur, le Marin, le Commerçant, le Raffineur, l'Ouvrier, jouiroient tous d'un gain honnête, & le commerce de nos Colonies reprendroit ſon cours ordinaire.

ARRET.

Il a été rendu le 13 Février dernier, un Arrêt du Conſeil qui permet aux Habitants de CHOISY-LE-ROI, d'établir dans ce Bourg un marché qui ſe tiendra le Jeudi de chaque ſemaine, & deux foires annuelles dont l'une ſe tiendra le Lundi de l'octave de l'Aſcenſion, & durera juſques & compris le Samedi veille de la Pentecôte ; & l'autre le 9 Décembre, & durera 8 jours.

Les Habitants de Choiſy ayant deſiré qu'il fût permis aux Marchands de grains d'y apporter & vendre des bleds, des farines & autres grains, avec la faculté aux Boulangers de Paris de les y acheter & faire tranſporter chez eux, nonobſtant les défenſes portées par les réglements, notamment par la Déclaration du Roi du 8 Septembre 1737 ; le Roi a bien voulu leur accorder cette permiſſion ; en conſéquence, il vient d'être rendu un Arrêt du Conſeil le 18 de ce mois à cet effet.

RÉFLEXIONS *ſur les poids & meſures.*

Il n'y a point d'uſage, quelque vicieux qu'il ſoit, qui n'ait beaucoup de partiſans, & chacun attaché à ſon opinion, cherche

à l'appuyer par toutes les raiſons que le préjugé ou l'intérêt lui ſuggere. La variété infinie des poids & meſures dans le Royaume, a fait depuis quelques ſiécles l'objet de l'attention du Gouvernement ; mais pluſieurs obſtacles ont ſuſpendu en différens temps le travail qu'on avoit commencé pour trouver un moyen d'établir l'uniformité à cet égard. Cette matiere a donné naiſſance à un grand nombre d'écrits. Les uns ne préſentent que les inconvéniens qui réſultent de la variété des poids & des meſures, & inſiſtent, ſans en fournir les moyens, ſur la néceſſité de remédier aux embarras qu'elle cauſe. Les autres, au contraire, n'ont d'autre but que de prouver que ces inconvéniens ne ſont pas auſſi conſidérables qu'on le croit, & que le commerce ne retirera pas une grande utilité de l'uniformité des poids & meſures. L'importance de la matiere nous engage à renvoyer au Journal une queſtion ſi litigieuſe. Nous y rapporterons les raiſons pour & contre, qui ſe trouvent dans divers mémoires qu'on nous a communiqués.

FINANCES.

ARRETS DU CONSEIL.

LE Roi vient de rendre deux Arrêts : par le premier, S. M. en interprétant ſa Déclaration du 11 Septembre 1762, ordonne qu'à l'avenir les rolles de l'impôt du ſel, & les premieres contraintes qui ſeront décernées par les Receveurs de cet impôt, ainſi que les exploits faits à la requête des Collecteurs contre les redevables, ſeront exempts des droits de controlle, papier marqué & petit ſcel, ainſi qu'il eſt ordonné par l'Arrêt du 18 Juillet 1764, concernant le recouvrement de la taille.

Le ſecond ordonne qu'à l'avenir il ne ſera plus perçu de droits de controlle des autoriſations des maris à leurs femmes qui ſeront inſérées dans les actes à l'occaſion deſquels elles ſeront données, pour leſquels actes ſera ſeulement payé le droit de controlle, conformément au tarif du 29 Septembre 1722.

DE PARIS, *le* 1^er^. *Juillet* 1765.

OFFICES *vacants aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ D'ALENÇON.

L'Office de Gouverneur de Gy, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1400 ℔.

L'Office de Gouverneur de Juſſey, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de la meme Ville, taxé à 1400 ℔.

L'Office de Gouverneur de Lons-le-Saulnier, taxé à 6400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé 3840 ℔.

L'Office de Gouverneur de Luxeuil, taxé à 4000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 2400 ℔.

DE PARIS, *le* 30 *Juin* 1765.

Il a été tiré le 25 de ce mois à l'Hotel de Ville trois loteries pour le rembourſement des capitaux de rentes.

La premiere loterie étoit celle des rentes ſur les Aides & Gabelles à 4 pour cent, créées par l'Edit du mois d'Avril 1758. Les lots ſortis montent à 600, 250 ℔.

La ſeconde, des rentes ſur les poſtes à 3 pour cent, créées par Edit de Mai 1751, dont les lots montent à 367, 100 ℔.

La troiſiéme ſur les 2 ß pour livre du dixiéme créées par Edit de Mai 1751, dont les lots ont été de 498, 900 ℔.

On a pareillement tiré le Mercredi 26 Juin, 4 loteries pour pareils rembourſements.

De la premiere des rentes provenant de la liquidation des Offices ſur les cuirs. Edit d'Août 1759, eſt ſorti pour 211, 400 ℔ 11 ß 2 ₰ de lots.

La ſeconde, à 3 pour cent ſur le droit des cuirs, Edit de Juillet 1761, 6^e^. tirage, le total des lots monte à 475, 300 ℔.

La troiſiéme, à 3 pour cent ſur ledit droit, Edit de Mai 1760, 8^e^. tirage, lots, 1, 047, 779 ℔ 3 ß 4 ₰.

La quatriéme, ſur la caiſſe des amortiſſements, Edit de Mai 1749, 22^e^. tirage, le montant des lots eſt de 315,900 ℔.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1765.	*Du Vendredi 28.*	*Du Samedi 29.*
Actions des Indes.	an. / 1e. ap. 1415 / 2e. ap.	
Emprunts de la Compagnie.	444	
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$.		
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$.	35 $\frac{3}{4}$	
Actions des Fermes.	997 $\frac{1}{2}$	
Lots de la troisiéme Loterie.		
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.		
Annuités.	442	
Coupons d'Annuités.	88 $\frac{1}{2}$ 90. 1760	
Emprunt de 50 millions.	14 $\frac{3}{4}$ 15. 2m 15 $\frac{1}{4}$ 5m	
Colonies, 1759.	16	
Canada	33	
Époques.	5e. 6e. 11 $\frac{1}{2}$ 8e. 17	
CONTRATS.		FESTE.
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	51	
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 $\frac{3}{8}$	
Londres.	31 $\frac{5}{16}$	
Hambourg.	177 $\frac{3}{4}$	
Madrid.	15 5	
Cadix.	15 1	
Livourne.	96 $\frac{3}{4}$	
Lyon, *Pâques.*	$\frac{1}{4}$ Ben.	

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 26 Février.

SUITE *de la lettre de* M. LETROSNE.

PREMIERE PROPOSITION.

L'Exclusion en faveur du Voiturier national, tend directement à augmenter les frais de transport.

1°. La concession de l'exportation doit par elle-même renchérir le fret chez une Nation où la sortie des grains a été interdite habituellement. Cette nouvelle branche de commerce est de la plus grande étendue, puisqu'il faut 2000 Vaisseaux de 300 tonneaux pour exporter seulement 5 millions de septiers. Or, c'est la rareté & le besoin qui causent la cherté.

2°. Quel est l'intérêt de la Nation dans l'exportation de ses denrées, est-ce de faire naître une nouvelle branche d'occupation & de travaux stériles occasionnés par le transport? Non sans doute. Si cela étoit, on devroit dire qu'il est indifférent pour elle de transporter à moindres ou à plus grands frais, & de se servir dans l'intérieur des voitures par eau ou par terre, puisque la dépense ne sortant pas du territoire, y produit une circulation utile, & excite la consommation en procurant des salaires à une infinité de gens qui y sont employés. Mais il n'est personne qui ne sente au premier coup d'œil, que tous ces frais ne tendent qu'à diminuer le prix de la production, & ne sont que des dépenses stériles qu'on ne peut trop restreindre. Si le tonneau de bled vaut à Nantes 150 ℔, celui qui ne fait que 3 ℔ de frais pour le porter à Nantes, a par tonneau 147 ℔ de produit net. Orléans n'a que 135 ou 138 ℔, parce que le transport à Nantes lui coute 12 ou 15 ℔, suivant que la navigation de la Loire est favorable ou non. Voilà donc pour l'Orléanois 12 ou 15 ℔ de valeur premiere, ou de revenu, supprimé par l'éloignement. Tout ce qu'on pourra épargner sur ces frais, soit en diminution du prix de la voiture, soit en suppression des droits parsemés sur toute la route, sera certainement un gain pour le revenu de la Province (*a*). Que ce soit le propriétaire de la denrée qui envoie à Nantes, ou le Marchand revendeur, la chose est égale. Le Marchand regle le prix de ses achats sur le pied des frais qu'il calcule.

3°. La cherté du fret étant par elle-

(a) *Le droit d'entrée des grains à Bordeaux est considérable, & met un grand obstacle au commerce par le sur-haussement qu'il produit sur la denrée. Il est de* 15 ß *par septier de Paris.*

Quel intérêt n'a pas la Ville de Bordeaux de solliciter la suppression de ce droit qui ne peut que restreindre & transporter ailleurs le grand commerce qu'elle fait de farine. Quel intérêt n'y a pas la Nation en général, puisque le débouché de Bordeaux lui est fermé, dès que le septier n'y est pas de 15 ß *plus cher qu'il ne devroit être par lui-même, & ce débouché est considérable à cause des Colonies, & beaucoup plus précieux pour les Provinces voisines de la Loire & de la Seine, que celui d'Espagne, à cause du moindre éloignement.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

même un inconvénient, l'intérêt de la Nation eſt directement contraire à celui du Voiturier national. Celui-ci ne cherche qu'à ſe faire payer le plus cher qu'il peut, & la Nation doit deſirer que le fret ſoit à bas prix.

4°. Donc il eſt de l'intérêt de la Nation d'appeler les Voituriers étrangers, en leur accordant la plus grande liberté dans la concurrence. Car il eſt évident que le prix de la voiture dépend du nombre plus ou moins grand de Voituriers qui ſe préſentent.

5°. L'intérêt de la Nation eſt d'autant plus ſenſible ici, que les Voituriers étrangers ſont dans l'uſage de faire payer leur ſervice moins cher. Tout le monde ſait que les Hollandois, par exemple, ont le fret à peu près d'un quart moins cher que nous. La Nation ſe ſervira de la concurrence pour forcer ſes Voituriers à modérer le prix. Au contraire, l'excluſion accordée au Voiturier national pour le tranſport des grains, le rend maître abſolu du prix, & livre la Nation au monopole en cette partie.

6°. Il faut donc conſidérer le Voiturier comme un agent mercenaire qui peut n'être pas citoyen, ſans être pour cela moins profitable à la Nation, dont le ſervice eſt préférable, s'il le fait payer moins cher, que le regnicole dont à prix égal, la concurrence eſt néceſſaire pour modérer les frais, faciliter le tranſport & accélérer l'expédition.

7°. Nous avons bien d'autres branches de commerce à ſuivre, auxquelles on n'a pas prétendu préjudicier en excluant les Vaiſſeaux étrangers du tranſport des grains. Mais elles ſe reſſentiront néceſſairement de cette prohibition par la rareté des Vaiſſeaux, & le ſur hauſſement du fret.

L'expédition des affaires ſera retardée, & ſouvent elle décide du ſuccès ou de la perte, la dépenſe du commerce augmentera dans toutes ſes parties.

8°. L'excluſion par rapport à la voiture des grains, porte donc préjudice au commerce en général par l'augmentation des frais, car le vrai moyen d'étendre le commerce de revendeur eſt de le rendre le moins diſpendieux qu'il eſt poſſible. Le Négociant de Nantes qui a payé le fret pour Cadix 40 ℔, ne vend pas plus cher que celui qui ne l'a payé que 30 ℔, ſon bénéfice eſt donc moindre de 10 ℔ : de ſorte que, formant ſon calcul ſur le pied du fret à 40 ℔, il achetera moins la denrée, ou même ceſſera d'en acheter, s'il voit que la cherté du fret ne lui laiſſe rien à gagner.

Tel eſt l'effet néceſſaire de l'excluſion, & s'il étoit beſoin de prouver par des faits ce qui eſt évident en ſoi, nous en avons un exemple actuel. Sur la fin de Décembre 1764, on manquoit à Nantes de Vaiſſeaux pour le tranſport des grains qui étoient deſcendus par la Loire, & que l'on auroit trouvés à vendre avantageuſement en pluſieurs endroits. Il falloit par conſéquent, en attendant l'expédition, les laiſſer dans les batteaux où ils ſe gâtent par l'humidité, ou les décharger pour les enmagaſiner à grands frais. Toutes les marchandiſes ſe reſſentoient de cette diſette de Vaiſſeaux par la cherté du fret. Le fret pour Bordeaux étoit de 7 à 8 ℔ plus cher par tonneau qu'à l'ordinaire, & celui pour Marſeille de 25 ℔.

Le Gouvernement a ſi bien ſenti cet inconvénient, qu'il vient tout nouvellement de permettre aux Vaiſſeaux Eſpagnols de venir charger des grains dans nos ports. On ſera bien aiſe de trouver ici l'extrait d'une lettre de Nantes du 12 Janvier dernier.

» Le commerce des grains donne beau-
» coup d'activité aux affaires & occaſionne
» un mouvement preſqu'auſſi conſidéra-
» ble que le commerce de l'Amérique. Le
» tranſport par mer eſt très cher. Nous
» n'avons pas de bras pour ſuffire à l'ex-
» portation des grains, ce qui rend le
» fret très-diſpendieux. Le Miniſtere vient
» de permettre aux Vaiſſeaux Eſpagnols
» de charger des grains dans nos Ports.
» Cela va rendre les occaſions moins ra-
» res & moins couteuſes. On crie un peu
» ici contre cette faveur : on ne réflechit
» pas que plus la voiture ſera à bon mar-
» ché, plus nous exporterons, & plus nous
» aurons d'avantage, on raiſonne ſouvent
» en Marchand, c'eſt la force des préju-
» gés de l'Etat. » J'ajoute, c'eſt la voix de la cupidité qui ne met point de bornes au deſir du gain.

Le Négociant qui a écrit cette lettre, raiſonne en citoyen, & fait voir combien

il y a de différence entre raiſonner en citoyen ou en Marchand. Il frappe au but en diſant, *on ne réfléchit pas que plus la voiture ſera à bon marché, plus nous exporterons.* Ce ſeul mot eſt déciſif, & me conduit à la diſcuſſion de ma ſeconde propoſition.

SECONDE PROPOSITION.

L'excluſion a pour effet indirect de reſtreindre la ſortie de nos grains.

L'exportation ſera plus ou moins utile à la Nation, ſuivant que la quantité exportée ſera plus ou moins abondante : ainſi tout ce qui a été dit ſur la néceſſité de l'exportation, milite également pour prouver combien nous devons être jaloux de l'étendre. I'oſe me flatter d'avoir à cet égard porté la preuve juſqu'à la démonſtration par une ſuite de propoſitions auſſi évidentes que les vérités mathématiques. Je renvoie à la Gazette du 4 Septembre dans laquelle vous avez jugé à propos de les inſérer.

Or, l'excluſion des Vaiſſeaux étrangers aura pour effet de reſtreindre l'exportation.

1°. La cherté du fret ne doit pas ſeulement être conſidérée comme une perte qui ſe partage entre le vendeur de la premiere main & l'acheteur; mais pour peu qu'elle ſoit conſidérable, elle peut devenir ſouvent un obſtacle invincible pour la ſortie. On n'a point aſſez d'idée des frais qu'occaſionne le tranſport des grains à une certaine diſtance. Sans entrer ici dans un détail articulé qu'il ſeroit facile de ſe procurer, il ſuffit de dire qu'il en coûte environ 1300 ℔ de frais pour envoyer d'Orléans ſeulement à Bordeaux, 20 tonneaux de bled, y compris le payement du droit d'entrée à Bordeaux qui monte à 132 ℔, & des autres droits qui ſe perçoivent ſur la route d'Orléans à Nantes.

L'achat de la premiere main à Orléans à 130 ℔ le tonneau, eſt de 2600 ℔, de ſorte que les frais montent à la moitié de la valeur premiere. Il faut donc que ce qui coute à Orléans 2600 ℔, vaille à Bordeaux 4000 ℔, pour qu'on puiſſe y envoyer avec 100 ℔ de bénéfice. Il eſt facile de concevoir par là combien les frais apportent d'obſtacles à la ſortie, & combien il eſt intéreſſant de les diminuer. Si le fret pour Bordeaux, au-lieu d'être à 20 & 22 ℔ où l'a fait monter la rareté de Vaiſſeaux, étoit à 9 ou 12 ℔ où la concurrence le feroit tomber; n'eſt-il pas évident qu'il y auroit de plus 20 à 26 piſtoles de marge pour exporter, & qu'on pourroit le faire à 100 ℔ de bénéfice, les 20 tonneaux valant à Bordeaux de 3800 ℔ à 3740 ℔. N'eſt-il pas évident de même, que ſi on otoit les droits, tant de la route que d'entrée à Bordeaux, qui montent à 150 ℔ à peu près, on pourroit encore envoyer tant que les 20 tonneaux ſe ſoutiendroient à 3600 ℔.

2°. L'Armateur ne regle pas le prix qu'il exige pour la voiture ſur la valeur de la denrée, mais ſur ſon volume & ſon poids. Par cette raiſon le tranſport du bled eſt relativement plus couteux que celui de toutes les autres marchandiſes. Car qu'elle eſt la matiere commerçable dont la valeur au-lieu du chargement ne ſoit que d'un ſol ou cinq liards la livre. Les autres marchandiſes à poids égal étant plus précieuſes offrent à poids égal un plus grand bénéfice pour le Négociant, & ce bénéfice lui permettra de payer le fret plus cher que ne peut le faire le Marchand de bled dont le gain eſt beaucoup plus borné, relativement au poids. De toutes les marchandiſes le bled eſt celle qui peut le moins ſupporter le renchériſſement du fret. Les autres auront donc la préférence ſur le bled pour le tranſport, dès qu'il y aura cherté & rareté de Vaiſſeaux (*b*).

(b) *Qu'on ne diſe donc pas* (voyez la lettre à laquelle je réponds.) *Trois livres de plus ou de moins par tonneau ne ſont pas un objet pour un* Négociant *qui pourra gagner* 30 ℔ *ſur ce même tonneau, comme s'il ne pouvoit pas gagner beaucoup moins, ou même perdre, comme s'il pouvoit gagner* 30 *ou* 510 ℔ *ſur* 20 *tonneaux, ſans un cas de cherté extraordinaire qui porteroit la différence de prix d'Orléans à Bordeaux de* 2600 ℔ *à* 4400 ℔ ; *comme ſi, un ſi grand bénéfice qui ne ſe trouve que dans des cas rares, n'étoit pas toujours mamentonné, & uniquement réſervé pour ceux qui arrivent les premiers; comme ſi l'augmentation du fret cauſée par l'excluſion, n'étoit pas beaucoup plus conſidérable que* 3 ℔ *par tonneau, même pour Bordeaux, qui eſt le plus court trajet qu'on puiſſe*

3°. Outre l'inconvénient de la cherté du fret qui deviendra ſouvent un obſtacle à la ſortie, il arrivera plus d'une fois que cette branche de commerce qui eſt très-conſidérable (puiſque dans le moment où elle ne fait que naître, elle donne autant d'occupation que le commerce d'Amérique) ſe trouvera arrêtée dans le moment de la demande favorable où tout le monde veut charger à la fois, par la diſette abſolue de Vaiſſeaux qui ſeront employés ailleurs. Il en réſultera une augmentation de frais en déchargement & en magaſinage des grains qui arriveront par les rivieres. Il en réſultera la perte de l'inſtant favorable pour l'envoi, & on ſait combien cet inſtant eſt précieux à ſaiſir.

4°. L'excluſion des Vaiſſeaux étrangers met encore à l'exportation de nos grains un autre obſtacle. Les Etrangers, principalement les Hollandois, feroient des achats conſidérables de bled en France, & établiroient des magaſins dans nos Ports, s'ils avoient la liberté d'y venir charger. Souvent ils trouveroient plus d'avantage à prendre des grains en France, ſoit pour leur propre conſommation, ſoit pour leur commerce, que d'en aller chercher à Dantzic en faiſant le double du chemin, & en riſquant une navigation fâcheuſe pendant une grande partie de l'année. Mais ayant des Bâtimens à eux, voudront-ils employer les nôtres; étant accoutumés à leur fret, voudront-ils payer le notre plus cher.

5°. Souvent la préférence de nos bleds entreroit dans des arrangemens de voyages & dans des combinaiſons d'épargne ſur la longueur du chemin & ſur les frais. Un Négociant d'Amſterdam qui envoie à Rouen ou à Nantes, écriroit à ſon Correſpondant de lui charger des grains au retour. S'il envoie en Eſpagne, il prendroit chemin faiſant, du bled dans un de nos Ports, pour le porter à Liſbonne ou à Cadix où il va charger d'autres marchandiſes, & *vice verſa*. Si les Hollandois n'achetoient pas toujours pour leur compte, ils voitureroient pour nous afin de gagner les frais du voyage ou du retour.

6°. Exclure les Etrangers de la voiture de nos grains, c'eſt donc en quelque ſorte & indirectement, leur interdire l'achat de cette denrée chez nous. On ne dira pas cependant que l'intention ait été de porter la prohibition juſques là, à moins que quelqu'un ne prétendît que la rétribution du commerce eſt auſſi un bénéfice que la Nation ne doit pas laiſſer paſſer aux étrangers : mais qui ne ſent combien elle ſe feroit tort à elle-même de chercher à borner ce qu'elle doit le plus ambitionner, la vente de ſes productions.

7°. Il ne faut pas croire qu'en privant les étrangers de la voiture de nos grains, nous leur ayons enlevé cette branche de commerce pour nous l'attribuer excluſivement. Ils continueront de la ſuivre, mais au-lieu de le faire à notre profit en achetant nos bleds, ou avec avantage pour nous en nous aidant à tranſporter, ils acheteront & voitureront les grains du Nord. Ils ſeront nos concurrens au-lieu d'être nos aſſociés : ils feront valoir les denrées des peuples qui leur ouvrent leur Port, & laiſſeront les notres : ils pourront établir des magaſins dans nos Ports, mais ce ſera de bleds étrangers qu'ils ont la liberté d'enlever dans l'année ſur tous Vaiſſeaux indiſtinctement.

L'effet de l'excluſion eſt donc d'augmenter les frais du commerce (ſur leſquels on ne peut trop épargner,) & de borner l'exportation (qu'on ne peut trop étendre, puiſque la valeur de nos denrées en dépend). C'eſt à ce prix que nous acheterons l'aventage de conſerver ſeuls le bénéfice de la voiture, objet de dépenſe ſtérile par lui-même, & abſolument étranger au revenu. Quelle proportion entre l'un & l'autre avantage.

Je ne crains pas de le dire, l'établiſſement de la concurrence pour la voiture, ainſi que la ſuppreſſion des droits intérieurs ſur le commerce des grains, ſont deux opérations néceſſaires pour mettre la Nation en poſſeſſion de toutes ſes reſſources en cette partie, & faire monter nos grains à la valeur qu'ils doivent naturellement obtenir. Mais ce ſera principalement par la conceſſion de la concurrence, que la liberté ſera pleine & entiere. Sans vouloir pénétrer les vues

faire de Nantes. Que ſeroit-ce s'il s'agiſſoit de Cadix ou de Marſeille ? Auſſi le frei pour Marſeille eſt-il augmenté de 25 ℔ par tonneau.

de ménagement & de prudence qui ont porté le Gouvernement à laiſſer ſubſiſter pendant quelque temps ce reſte des anciennes prohibitions ; on peut dire que le moment où l'excluſion ſera levée, ſera par rapport à l'état actuel, ce qu'eſt l'exportation par rapport à l'état qui a précédé.

Les bons Citoyens doivent donc réunir leurs efforts pour hâter ce moment, & obtenir cette faveur d'un Gouvernement auſſi paternel, & dont toutes les démarches ne tendent qu'au plus grand bien de la Nation.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

DE LISBONNE, *le 29 Janvier 1765.*

Il eſt entré dans le Port de Liſbonne depuis le 19 juſqu'au 26 Janvier, 10 Navires étrangers, ſavoir ; 5 Navires Anglois, y compris un Vaiſſeau de guerre ſorti de Gibraltar ; un de Maryland avec du biſcuit & de la farine ; — 2 de la Nouvelle Angleterre avec de la merluche, & 1 de la Caroline avec du riz.

Un Vaiſſeau François dont le chargement fait à St. Valery, conſiſtoit en bled, ſeigle, orge & quelques marchandiſes.

Un Vaiſſeau Danois parti de Hambourg, & chargé de marchandiſes.

Trois flutes Hollandoiſes, les 2 premieres venant d'Amſterdam avec du bled, des marchandiſes & des fromages ; — la 3^e. de Dort avec du bois & des cordages.

Le 26 Janvier il y avoit dans le Tage 82 Vaiſſeaux étrangers, non compris ceux ci-deſſus, ſavoir ; 32 Anglois, 15 Danois, 1 Eſpagnol, 1 François, 27 Hollandois, 1 Raguſin & 5 Suédois.

Une Flotille du Grand Para compoſée de 6 Navires, entra la ſemaine paſſée dans le Port de Liſbonne, & elle étoit chargée pour le compte de la Compagnie du Maragnan, de cacao, de caffé, de ſalſepareille, & de quelques autres productions de cette contrée de l'Amérique méridionale.

Il y eſt auſſi entré un autre bâtiment marchand revenant de Marzagan, mais en leſt.

Cours des changes à Liſbonne le 29 Janvier.

Amſterdam, à uſance de 2 mois, 1 cruſade de 400 *reis*, pour 48 d. $\frac{1}{4}$ d. de gros banco ; — Londres, à 30 jours de vue, 1000 *reis*, pour 66 d. $\frac{5}{8}$ d. ſterlings ; — Gênes à uſance de 3 mois, 724 *reis*, pour 115 ß fuor banco ; — Paris à 60 jours de date, 464 *reis* pour un écu de 3 ℔.

SUITE *des meſures en uſage dans le Commerce.*

FERRARE EN ITALIE.

La meſure de longueur dont on ſe ſert à Ferrare s'appelle BRASSE ; elle eſt un peu plus longue que celle d'Ancone, & quaſi égale à la VARRA de Portugal : la différence eſt ſi légere que ce n'eſt pas la peine d'en tenir compte. On trouvera dans ſon lieu l'explication de cette meſure dite *varra*.

DE MARSEILLE *le 15 Février 1765.*

Il a été exporté de cette Ville depuis le premier Février juſqu'au 11, ſavoir ;

☞ Pour SMYRNE, par la Barque le St. *Bernard*, Capitaine *Touſſaint*, 29 ballots de draps londrins ſeconds ; — 4 ballots de draps de londres larges ; — 1 ballot de drap fort ; — 575 patines ; — 3000 caragrous ; — 1675 ℔ d'indigo ; — 707 ℔ de grabeau d'indigo ; — 41 ballons & 13 caiſſes de papier ; — 5112 ℔ de poivre ; 23, 149 ℔ de plomb en pains ; — 51, 202 *liv.* de ſucre terré ; — 6674 ℔ de ſucre en pain ; 2 caiſſes de bonnets ; — 43, 769 ℔ de caffé.

☞ Pour ALEXANDRETTE, par la Pinque le St. *Jean* & le St. *Joſeph*, Capitaine *Philippes Aube*, 55, 515 ℔ d'indigo ; — 7, 300 ℔ de grabeau d'indigo ; — 18 ballots de londrins ſeconds ; — 1 caiſſe d'étoffes de ſoie ; — 4104 ℔ de poivre ; — 1400 ℔ de miel ; — 4 ballons de papier ; — 1 group de 1000 ſequins ; — 1 caiſſe d'éguilles ; — 4094 ℔ de ſucre terré ; — 1800 ℔ de caffé ; — 2 caiſſes de liqueurs ; 3 caiſſes de fayance ; — 28 caiſſes de bonnets ; — 5 caiſſes de proviſions ; — 13 caiſſes de clinquailleries ; — 722 ℔ de cochenille.

☞ Pour ALEXANDRIE, par le Brigantin le *J. J.* dit l'*Unique*, Capitaine *Pierre Terme*, & par le Bateau *St. François de Paule*, Capitaine *J. Giraud*, 103 barrils d'arquifoux ; — 47 ballots de londres larges ; — 8 ballots de londrins ſeconds ; — 3 ballots de draps nims (*a*) ; — 2 ballots

(*a*) DRAPS NIMS. *Ce ſont des draps qui ſe fabriquent en France à l'imitation de ceux*

de draperies ; — 29 barrils d'étain ; — 19 balles de poivre ; — 1 barrique de girofle ; 1 barril de noix muſcades ; — 5258 ℔ de bois de breſil ; — 627 ℔ de ſucre en pain ; 10 barrils d'acier ; — 9361 ℔ de plomb en pains ; — 115 ℔ de corail ouvré ; — 1, 373 ℔ de cochenille ; — 2 tonneaux de clinquailleries ; — 4 balles de ſalſe-pareille ; — 1828 ℔ de cordes.

DE BORDEAUX, *le 16 Février 1765.*

Le froment valoit à Bordeaux le 15 Février 10 ℔ 3 ß à 12 ℔ 12 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ *poids de marc* ; — le ſeigle du Pays, 7 ℔ 18 ß à 8 ℔. Le prix des autres denrées n'a point varié.

Il eſt entré dans ce Port le 9 & le 11 Février, 5 Navires venant des Colonies, ſavoir ; la *Cherie*, de Bayonne, de 250 tonneaux, Capitaine *Martrou*, & le *Marquis de Marigny*, de 300 tonneaux, Capitaine *Lacoudray*, venant de St. Domingue, chargés de 53 barriques, 4 quarts de ſucre terré ; — de 262 barriques, 48 quarts, 11 tierçons de ſucre brut ; — de 8 boucauds, 24 barriques & 14 quarts de caffé ; de 2 boucauds, 24 futailles, 33 barriques & demie, 8 tierçons, 2 ancres, 40 quarts & 1 ſac d'indigo ; — de 17 balles & ballots de coton ; — d'une ancre & d'un quart de caret ; — d'une ancre, 2 barrils & 119 ℔ de confitures ; — d'un boucaud & 2 quarts de cacao ; — d'une caiſſe & 22 bouteilles de ſirops ; — d'un grenier de canefice & d'un grenier de bois de Gayac.

Le Navire la *Fille unique*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Bonfin*, & le *Neptune*, de Dunkerque, de 150 tonneaux, Capitaine *Malet*, venant du Cap, chargés de 201 barriques, 1 tierçon, 1 ancre, 19 quarts, 1 barril de ſucre terré ; — de 111 barriques, 3 tierçons, 1 quart de ſucre brut ; — de 22 boucauds, 102 barriques, 10 tierçons, 1 ancre, 299 quarts, 4 ſacs de caffé ; — d'une barrique, 2 tierçons, 1 ancre, 11 quarts d'indigo ; — de 4 caves de ſirops ; — de 4 barrils 2 caiſſes de confitures ; — d'un grenier de bois de Campêche.

Le Navire les *Trois Amis*, de la Martinique, de 150 tonneaux, Capitaine *Labat*, venant des Cayes St. Louis, chargé de 195 barriques, 3 quarts de ſucre brut ; de 73 ſacs de caffé ; — de 2 barriques, 6 ancres, 1 tierçon, 10 quarts d'indigo ; de 22 balles, 3 ballots de coton ; — de 126 côtés de cuirs tannés ; — de 2 barrils de vieux cuivre.

DE LA ROCHELLE *le 16 Février 1765.*

Le Navire la *Minerve*, arrivé ici, étoit chargé d'un boucaud, 12 barriques, 14 tierçons, 14 quarts & 4 ancres d'indigo ; de 392 barriques, 60 quarts & 1 ancre de ſucre brut ; — d'un quart de ſucre blanc ; de 3 boucauds, 8 barriques, 1 tierçon, 31 quarts, & 1 ancre de caffé ; — de 14 balles & 2 demi-balles de coton.

Nos denrées de l'Amérique ainſi que les grains ſont ſans variation ; l'eau-de-vie de cette Ville qui étoit montée à 81 ℔ les 27 *veltes*, ne vaut aujourd'hui que 79 ℔.

D'ANGOULEME *le 16 Février 1765.*

Le froment a été vendu aux derniers marchés de cette Ville, depuis 7 ℔ 10 ß juſqu'à 8 ℔ le *boiſſeau*, peſant 84 à 86 ℔ *poids de marc* ; — le méteil, 6 ℔ 5 ß ; — le ſeigle, 5 ℔ 5 ß ; — la bailliarge, 6 ℔ 15 ß ; — le bled d'Eſpagne, 5 ℔ 5 ß les feves, 6 ℔ 18 ß ; — l'avoine, 3 ℔. La meſure eſt la même pour tous les grains.

MOYEN *pour préſerver les bleds de la nielle, carie, charbon*, &c.

Les Laboureurs n'ignorent pas que l'abondance de la récolte dépend de la bonté du grain qu'ils employent pour les ſemailles. Mais cette attention eſt ſur-tout néceſſaire pour le bled. La *nielle*, *bruine*, *brourure*, *boſſe*, *charbon*, *carie*, &c. leur font bien connoître que l'intérieur du froment eſt converti en une poudre noire comme du charbon ; mais pluſieurs ignorent que le froment le plus ſain & que lon conſerve pour enſemencer, eſt gâté par cette poudre noire, ſoit qu'elle ſe trouve répandue par haſard ou autrement, les Laboureurs qui ne ſavent point cela, ſont ſurpris de n'avoir à la récolte ſuivante, que du froment noir auſſi dans l'intérieur.

Voici un moyen préſervatif que nous communiquons à tous les Cultivateurs. Le ſuccès en eſt conſtaté par des expériences qu'à faites M. Tillet de l'Académie

d'Angleterre ; il s'en vend quelques ballots en Egypte & à Conſtantinople.

des Sciences, à Trianon par ordre du Roi, tant pour être assuré de la communication de ce vice, que de l'efficacité du moyen qui le prévient.

Ou le grain que l'on veut semer est net & sans moucheture noire, ou il est taché de noir. Dans le premier cas il suffit de laver ce grain dans la lessive dont nous allons parler ci après; dans le second cas, il faut le laver dans de l'eau de pluie ou de riviere, & ne le passer dans la lessive que quand il n'y aura plus de noir.

Pour faire cette lessive, il faut prendre des cendres de bois neuf, c'est-à-dire, qui n'ait point été flotté. On en remplira un cuvier aux trois quarts, on y versera une suffisante quantité d'eau; celle qui est destinée pour le grain, doit être de 4 ℔ d'eau pour 1 ℔ de cendres.

Cette proportion donnera une lessive assez forte; lorsqu'elle sera coulée, on la fera chauffer, & l'on y fera infuser ou dissoudre assez de chaux vive, pour qu'elle prenne un blanc de lait.

Cent livres de cendre & deux cent pintes d'eau, donneront cent vingt pintes de lessive, ausquelles on ajoutera quinze livres de chaux. Cette quantité de lessive ainsi préparée, suffit pour soixante boisseaux de froment, & ne revient au plus qu'à quarante sols, ce qui fait 8 ₰ par boisseau.

On attendra pour faire usage de cette lessive chauffée, que sa chaleur soit diminuée au point qu'on y puisse tenir la main. Alors on versera le froment déjà lavé dans une corbeille d'un tissu peu serré, & qui ait deux anses relevées, & on la plongera à diverses reprises dans cette lessive blanche; on y remuera le grain avec la main ou avec une palette de bois, pour qu'il en soit également mouillé. On soulevera la corbeille pour la laisser égouter sur le cuvier, puis on étendra ce grain sur des charriers ou sur des tables pour le faire secher plus promptement. On remplira la corbeille de nouveaux grain, & on la trempera comme ci-dessus, dans le cuvier dont on aura remué le fond avec un bâton, jusqu'à ce qu'on ait fait passer les soixante boisseaux.

Les Laboureurs pourront profiter des beaux jours & de leurs momens de loisir, pour préparer tout le grain suspecté, de nielle dont ils auront besoin pour les semailles prochaines.

VENTE *de thé à Nantes.*

☞ Il sera vendu volontairement le 22 Mars prochain, à l'Hôtel de la Bourse de Nantes, suite & diligence du Sr. MARTEL, Négociant audit lieu, 58 caisses de thé *saotchaon*, divisées en 19 lots provenants de la vente de la Compagnie des Indes. Les payemens seront expliqués lors de la vente, & on pourra visiter le thé en s'adressant audit Sr. *Martel.*

DE PARIS *le 23 Février 1765.*

Il paroît trois Arrêts du Conseil d'Etat du Roi en date du 9 Février. Le premier ordonne le payement des reconnoissances données par les Trésoriers des Colonies, en échange des lettres de change tirées de la Louisiane St. Domingue, l'Isle royale & la Martinique, de l'exercice 1758.

Le second ordonne le payement des reconnoissances délivrées par les Directeurs des Monnoies, en l'exécution des Lettres Patentes du 26 Octobre 1759.

Le troisiéme ordonne que les reconnoissances délivrées en exécution de celui du 12 Décembre 1761, par les Trésoriers des Colonies pour les lettres de change tirées des Colonies de la Martinique, Cayenne, St. Domingue, la Louisiane & l'Isle royale, sur l'exercice de 1759, seront rapportées au Sieur Blondel de Gagny, Trésorier Général de la caisse des amortissemens, établie en 1749, lequel délivrera en échange de nouvelles reconnoissances du montant de celles qui auront été remises, garnies de coupons produisant intérêt à cinq pour cent, payables au premier Janvier & au premier Juillet de chaque année, à commencer au premier Juillet prochain; & que les capitaux de ces nouvelles reconnoissances seront remboursées par la voie du sort, en forme de loterie, conformément à ce qui est prescrit pour les différentes dettes de l'Etat par l'Edit du mois de Décembre dernier, & les intérêts seront assujettis à la retenue du dixiéme ordonnée par led. Edit.

NOTA. *Dans la derniere Gazette* N°. 16, *p.* 131, *premier col. l.* 31, 12 *à* 24 ℔ *du ballot de papier*, lisez 12 à 14.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Février 1765.	*Du Vendredi 22.*	*Du Samedi 23.*
Actions des Indes.	an. / 1e. ap. 1197 ½ / 2e. ap. 1390	1195
Emprunts de la Compagnie.	462	462
Promeſſes de la Compagnie.		11 2m.
Actions des Fermes.	1000.	1000
Troiſiéme Loterie Royale.		
Lots de la troiſiéme Loterie.		6e. t. 11. 10e. t. au pair.
Duplicata de la troiſiéme.		95
Amortiſſement.		
Deux ſols pour livre du Dixiéme.		9
Annuités.	436 1760	438
Coupons d'Annuités.	87 90.	87
Emprunt de 50 millions.	10	10
Colonies, 1759.		
Récépiſſé des Monnoies.		au pair
Époques.	8e. 18 ½.	8e. 17 ½
Canada	30	30 ½
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ○/○		
A 3 p ○/○ ſur les Cuirs.	48	
A 3 p ○/○ ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles ſ Généralité de Paris. / { Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p ○/○.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 ¼	56 ⅛ au ¼.
Londres.	30 ¾ ½	30 ¹³/₁₆
Hambourg.	179 ½	179 ½
Madrid.	15 5	15 5
Cadix.	15 4	15 4
Livourne.	96	96
Lyon, *Rois.*	au pair.	au pair.

FOURRAGES.

Le foin a été vendu à la Barriere St. Michel, les 21, 22 & 23 Février, 32, 33 & 34 ℔ le *cent de bottes.*

La paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin le 21 Février, 12 & 13 ℔; — le 22, 12 13 & 14 ℔; — le foin, 25 ℔ le *cent de bottes*; — le Samedi 23, la paille a été vendue 13 & 14 ℔, & le foin 24 & 28 ℔.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 13 Avril.

DU CAP FRANÇOIS *le 6 Février* 1765.

Récapitulation des Navires Marchands qui ſont entrés au Cap pendant l'année 1764.

IL eſt entré dans ce Port 277 Navires, ſavoir; 92 de BORDEAUX; — 42 de NANTES; — 29 de MARSEILLE; — 27 du HAVRE; — 19 de la ROCHELLE; — 18 de DUNKERQUE; — 19 de St. MALO, 12 de BAYONNE; — 3 de HONFLEUR; — 2 de St. JEAN-DE LUZ; — 2 de ROUEN; — 1 de BREST; — 1 de l'ORIENT; — 1 de VANNES; — 1 de TOULON; — 1 de QUIMPER; — 1 de ROTERDAM; 1 de CURAÇAO; — 1 de la NOUVELLE ORLÉANS; 1 de la MARTINIQUE; & 3 de ce Port qui avoient été expédiés pour la France. On ne comprend point dans ce nombre les petits bâtimens qui font le cabotage.

Variations des prix des marchandiſes de la Colonie.

☞ Au CAP, le premier Février 1764. Le plus beau ſucre blanc valoit 52 le *cent*. Les autres blancs 43 à 49 ℔; les communs, 32 à 42 ℔; les bruts, 24 à 27 ℔; le coton; 200 à 210; les cuirs tannés, 60 à 66 ℔; le bois de campêche, 18 à 20 ℔ le *cent*; l'indigo bleu, 6 ℔ 15 à 7 ℔ 5 ß la ℔; le cuivré, 6 ℔ à 6 ℔ 10 ß; — le caffé nouveau, 14 ß 6 ₰; le vieux 13 ß; les piaſtres gourdes, 32 pour cent perte.

Le 4 Avril le ſucre blanc valoit 54 à 58 ℔; — le commun, 44 à 48 ℔; le brut, 27 à 30 ℔; le coton, 180 à 190 ℔ le bois de campêche, 15 à 18 ℔; l'indigo bleu, 7 à 7 ℔ 10; le cuivré, 6 à 6 ℔ 15 ß; le caffé nouveau, 15 ß; le vieux, 11 à 13 ß; les piaſtres gourdes, 33 à 34 pour cent.

Le 6 Juin, le ſucre blanc valoit 55 à 60 ℔; le commun, 45 à 50 ℔; le brut, 26 à 28 ℔; l'indigo bleu, 8 ℔ 10 ß; le cuivré, 7 ℔ 10 ß à 7 ℔ 15 ß; les caffés, le coton & le bois de campêche, aux mêmes prix qu'au commencement du mois d'Avril; les piaſtres gourdes, 35 pour cent.

Le premier Août, le ſucre blanc valoit 59 à 65 ℔; le commun, 48 à 55 ℔; le brut, 30 à 33 ℔; le coton 170 à 180 ℔; l'indigo bleu, 8 à 8 ℔ 10 ß; le cuivré, 7 à 7 ℔ 10 ß; le caffé nouveau, 15 à 16 ß; le vieux, 11 à 13 ß; les piaſtres gourdes au même prix que le 6 Juin.

Le 7 Novembre, les ſucres blancs & communs valoient les mêmes prix que le premier Août; le brut, 32 à 34 ℔; l'indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; le cuivré, 6 à 6 ℔ 10 ß. Il n'y avoit point eu de variation ſur les caffés, le coton ni ſur les piaſtres gourdes. Dans le mois de Décembre le ſucre blanc a monté juſqu'à 71 ℔.

☞ Au PORT-AU-PRINCE, dans les premiers jours de Février, le ſucre blanc de premiere qualité, valoit 48 ℔; le brut, 22 ℔; le coton, 180 ℔; l'indigo, 6 à 6 ℔ 10 ß; le caffé, 13 ß.

Au commencement d'Avril, le ſucre blanc valoit 50 ℔; le commun, 36 à 48 ℔; le brut, 25 ℔; le coton, 170 ℔; l'indigo bleu, 7 ℔ à 7 ℔ 10; le cuivré, 6 ℔ 10 ß à 6 ℔ 15 ß; le caffé nouveau, 14 ß; le vieux, 9 à 12 ß.

Dans les premiers jours de Juin, le

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſucre blanc de premiere qualité valoit 55 à 58 ℔; le commun, 36 à 50 ℔; le brut, 29 ℔. Il n'y avoit point d'indigo à vendre; les caffés & le coton étoient aux mêmes prix qu'au commencement d'Avril.

Vers la fin de Juillet, le ſucre blanc valoit 50 à 55 ℔; le commun, 40 à 48 ℔ le brut, 30 ℔, & il étoit ſi rare qu'on en offroit juſqu'à 33 ℔. L'indigo étoit également rare; le caffé nouveau valoit 16 ß; le vieux, 13 ß; le coton étoit au même prix que ci-deſſus.

Au commencement de Novembre, le ſucre blanc valoit 60 à 68 ℔; le commun, 42 à 50 ℔; le brut, 34 à 35 ℔; l'indigo bleu, 7 ℔ 5 ß à 7 ℔ 15 ß; le cuivré, 6 ℔ 5 ß à 6 ℔ 10; les piaſtres gourdes 34 pour cent. Il n'y avoit point eu de variation ſur les prix des caffés & du coton. Dans le mois de Décembre, le ſucre blanc a monté juſquà 70 ℔.

☞ A Léogane, au mois de Mars, le ſucre blanc valoit 45 à 48 ℔; le commun, 30 à 42 ℔; le brut, 22 ℔; le coton, 170 ℔; l'indigo bleu & violet, 7 ℔; le cuivré, 6 à 6 ℔ 10 ß; le caffé nouveau, 14 ß; le vieux, 11 à 12 ß.

A la fin de Mai, le ſucre blanc valoit 56 ℔; le commun, 38 à 50 ℔; le brut, 29 à 31; le coton, 175 ℔; l'indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 7 ℔ 15 ß; le cuivré, 6 à 6 ℔ 10 ß; le caffé nouveau, 15 ß; le vieux, 12 à 13 ß.

Le 25 Juillet il n'y avoit point eu de variation dans le prix de toutes ces denrées.

Au commencement de Novembre, le ſucre blanc valoit 60 à 65 ℔; le commun, 45 à 54 ℔; le brut, 33 à 34 ℔; le coton, 165 ℔; l'indigo bleu, 7 à 7 ℔ 10 ß; le cuivré, 6 à 6 ℔ 5 ß; le caffé nouveau, 16 à 16 ß 6 ₰.

☞ A St. Marc, dans les premiers jours de Février, le ſucre blanc valoit 45 à 50 ℔; le commun, 36 à 40 ℔; le brut, 20 à 22 ℔; le coton, 170 ℔; les cuirs tannés, 50 à 55 ℔; l'indigo bleu, 6 ℔ 10 ß; le cuivré, 6 à 6 ℔ 5 ß; le caffé nouveau, 12 ß; le vieux, 10 ß.

A la fin de Mai, le ſucre blanc valoit 52 ℔; le commun, 45 ℔; le brut, 26 à 28 ℔; l'indigo bleu, 7 ℔ 10 ß; le cuivré, 6 ℔ 15 ß. Il n'y a point eu de variation ſur les prix des caffés & du coton.

A la fin de Juillet, le ſucre blanc valoit 50 à 55 ℔; le commun, 45 ℔; le brut, 28 à 30 ℔. Il n'y avoit point eu de variation dans les prix des indigos, des caffés & du coton.

Au commencement de Novembre, le ſucre blanc valoit, 55 à 60 ℔; le commun, 42 à 50 ℔; le brut, 30 à 33 ℔; le coton, 140 à 150 ℔. Les prix des indigos & des caffés n'avoient point variés.

Variation des prix des marchandiſes de France.

Les marchandiſes ſeches ont été ſi abondantes, qu'elles ont été à bas prix toute l'année, & preſque ſans recherche.

☞ Au Cap le 15 Février, le vin de Bordeaux vieux, valoit 160 à 180 ℔ la *barrique*. La farine de Moiſſac, 70 à 75 ℔ le *barril*. Ces prix ſe ſont ſoutenus; le vin de l'année 1763, ayant eu peu de qualité, n'a valu que de 80 à 120 ℔.

☞ Au Port-au-Prince le 8 Février, le vin vieux valoit de 130 à 150 ℔, & a monté juſqu'à 240 ℔; la farine de Moiſſac qui valoit alors 70 à 75 ℔, a diminué ſucceſſivement, & a tombé au prix de 55 à 60 ℔ où elle eſt actuellement.

☞ A St. Marc & aux Cayes, le vin vieux s'eſt ſoutenu de 150 à 200 ℔, & la farine a valu de 70 à 80 ℔, & même 100 ℔.

Variation dans le fret.

☞ Au Cap le 1er. Fev. le cours du fret pour les ſucres blancs étoit à 18 ₰. Il a diminué de mois en mois, & a tombé à 6 ₰, encore les Capitaines en trouvent-ils peu.

☞ Au Port-au-Prince, le cours du fret pour le ſucre blanc étoit auſſi à 18 ₰ le premier Février, & a tombé ſucceſſivement à 10 ₰; aujourd'hui il n'a point de cours fixe.

De Marseille *le* 2 *Avril* 1765.

Il eſt entré dans ce Port dans le courant du mois dernier, 31, 715 charges de bled, & il en eſt ſorti 21, 464.

De Bayonne, *le* 30 *Mars* 1765.

Le Navire la *Marianne* vient d'entrer dans ce Port avec 37 barriques de ſucre, 80 barrils de caffé & une partie de bois de Campêche, qu'il amene du Cap Fran-

çois. Ce Navire n'avoit pas la moitié de ſa charge, par la diſette des caffés & des ſucres, qui regne dans cette Colonie.

Le prix des grains à Bayonne eſt ſans variation. Il y a 4 Navires au bas de la riviere qui ſont chargés de bled d'Inde pour Liſbonne.

Il vient de ſortir le Navire le *Maquereau*, Capitaine *Dubourc*, allant à Bordeaux avec une cargaiſon de bois de conſtruction pour le compte du Roi. Les piaſtres valent 48 ℔ 10 ß le *marc*.

De Nantes *le* 4 *Avril* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le Navire le *Fortuné*, de Nantes, de 120 tonneaux, Capitaine le Sr. *Chaſſin*, Armateurs MM. *Doudet & Rivet*, venant de la Martinique, chargé de 20 barriques de ſucre terré; — de 116 barriques & 11 quarts de ſucre tête; — de 33 barriques, 3 tierçons, 48 quarts & 44 ſacs de cacao; — de 83 barriques, 55 tierçons, 54 quarts & 3 ſacs de caffé; — de 2300 ℔ de canefice; — de 225 bouteilles de vin de liqueurs; — de 12 bouteilles de vin d'Orange & de ſirops.

Nous avons annoncé dans la précédente Gazette, l'arrivée à Pimbeuf, des Navires la *Cicogne*, le *Tigre*, & de celui des *Quatre fils d'Aymond*, voici leurs cargaiſons, ſavoir:

Celle de la *Cicogne*, venant de la Guadaloupe, conſiſte en 20 barriques de ſucre brut; — 104 barriques & 6 quarts de ſucre terré & tête; — 9 futailles & 113 quarts de caffé; — 3 billes de bois de machemillier; — 1 barril de confitures & d'une caiſſe de cacao en pâte.

Celle du *Tigre*, venant de la Martinique, en 137 barriques, 4 tierçons & 2 quarts de ſucre terré & tête; — 82 barriques, 10 tierçons & 73 quarts de cacao; 34 futailles, 99 quarts & 1 caiſſe de caffé; 2 balles de coton; 257 buches de bois de teinture, & des liqueurs & des ſirops.

Et celle des *Quatre fils d'Aymond*, venant du Cap, conſiſte en 10 barriques de ſucre brut; — 167 barriques, 1 tierçon & 12 quarts de ſucre terré & tête; — 6 futailles & 12 quarts d'indigo; — 40 barriques & 6 quarts de caffé; — 2060 caiſſons de ſavon de retour.

» La Goelette la *Troqueuſe*, commandée par le Sr. *Michon*, étant à faire la » traite des Noirs au Buiſſo près le Sé- » négal, pour le *Prudent*, principal Na- » vire appartenant à MM. *Lourmand & Fruchard*, Négocians de cette Place, fut » attaquée d'un ſi furieux coup de vent » le 21 Novembre dernier, qu'elle déra- » da ſur ſes ancres, & fut obligée de » prendre le large, ſans jamais pouvoir » revenir à la côte. Ce qu'il y eut de plus » fâcheux dans cet accident, c'eſt qu'il » n'y avoit à bord de cette Goelette que » très peu de riz, d'eau & point de cartes » marines. Une autre circonſtance qui au- » roit encore engagé le Capitaine à re- » joindre la côte de Guinée, étoit d'y » mettre à terre deux Courtiers Négres, » deſcendus d'anciens Portugais Catho- » liques & qui étoient à bord, mais cela » étoit impoſſible. Il fallut donc que le » Sr. Michon prît ſon parti de bonne gra- » ce: il n'héſita pas, & donna les ordres » néceſſaires à 2 Matelots qu'il avoit avec » lui, & aux 2 Courtiers Négres pour » contenir 37 Captifs. Les vents étant fa- » vorables, il cingla par eſtimation vers » la Martinique.

» Ces cinq perſonnes libres ont été » preſque continuellement ſur pied jour » & nuit afin de veiller ſur leurs Excla- » ves. Ils ont vécu pendant la traverſée, » & ſans qu'il en ſoit mort aucun, d'une » poignée de riz par jour, d'un verre » d'eau & de quelques liqueurs fortes. » Les vents s'étant ſoutenus pendant 19 » jours, tomberent tout à coup, & pendant » 4 jours il fit un calme parfait. C'eſt » alors que le Sr. Michon commença à » déſeſpérer de pouvoir gagner terre, » dont il ſe croyoit éloigné de 3 à 400 » lieues, & il étoit réſolu de jetter ſes Noi- » rs à la mer pour ſauver au moins le reſte » de l'équipage. Dans la cruelle poſition » où ſe trouvoit cet Officier, il fut atta- » qué d'une fiévre violente, & ils étoient » irrévocablement tous perdus, ſi le len- » demain un vent favorable ne ſe fût éle- » vé, au moyen duquel ils virent terre » vers le ſoir. Cette heureuſe nouvelle » portée au Sr. Michon, le guérit radica- » lement; & à ſa grande ſurpriſe il re- » connu l'Iſle de la Martinique. Une tra- » verſée de vingt-quatre jours, ou plutôt » en dix-neuf, s'il n'y avoit point eu de

» calmes, eſt ce qui ne s'étoit encore ja-
» mais vu auparavant,& il y a même appa-
» rance que cette Goelette ne faiſant,ſui-
» vant l'eſtimation de route du Capᵉ. que
» 40 à 45 lieues par jour, en avoit fait au
» moins 400 par le moyen du courant,
» ſur la totalité de ſa traverſée eſtimée
» à 1300 lieues.

» Quoi qu'il en ſoit, cet Officier étant
» arrivé le 15 Décembre à la Martinique,
» y a vendu tous ſes Noirs au comptant,
» & en a rapporté le montant ſur le Na-
» vire le Tigre, arrivé avant-hier à Pim-
» beuf. Les Courtiers Négres ſont venus
» en cette Ville, & ont paru ſur la Bourſe,
» où on leur a fait accueil : ils ſont d'un
» noir de jais parfait : outre le Portu-
» gais, ils parlent aſſez bien françois, &
» paroiſſent très-intelligens. On compte
» les renvoyer en leur Pays par le pre-
» mier Navire qui partira pour cette deſ-
» tination.

RAPPORT *fait aux Etats de Bretagne aſſemblés à Nantes le* 30 *Mars* 1767, *par M. le Comte de Coétanſcourt.*

» Quoique Meſſieurs des autres ordres
» n'ayent point eu de part à la démarche
» qui fut propoſée à M. le Duc d'Aiguil-
» lon, lors de ſa derniere entrée pour les
» encheres de nos Fermes par M. de Coé-
» tanſcourt ; comme nous ne pouvons at-
» tribuer leur ſilence ſur cet objet, qu'à
» l'opinion où ils étoient que le projet ne
» pouvoit réuſſir, & nullement à l'indif-
» férence ſur les intérêts de la Province,
» nous penſons qu'ils ſeront auſſi aiſes que
» MM. de la Nobleſſe,d'apprendre que ce
» projet qui leur paroiſſoit ſi impoſſible ſe
» réaliſe avec la plus grande activité.

» Nous nous rendimes, Meſſieurs, mes
» co-députés & moi à 5 heures à la Bourſe,
» où MM. du Commerce de Nantes avoient
» convoqué une aſſemblée. Nous y trou-
» vames une quantité de Citoyens reſpec-
» tables : nous leur fimes part de la ſitua-
» tion triſte & forcée où ſe trouvoit la
» Province au ſujet du prix du bail de ſes
» devoirs, ſur leſquels ils étoient menacés
» d'une très-grande perte.

» Ce ſimple expoſé fit éclater ſur le
» champ le zele patriotique dont ils ſont
» animés ; & d'une voix unanime ils nous
» aſſurerent de tout leurs deſirs de concou-
» rir avec nous à tous les efforts que nous
» voudrions faire pour le plus grand avan-
» tage de la Patrie. Nous entrames dans
» des détails ſur le peu d'inſtructions &
» de mémoires que nous avions relatifs à
» nos fermes.

» Quoiqu'entiérement étrangers ſur
» des objets qui n'étoient point de notre
» compétence, nous tâchames de tirer de
» ces mémoires le plus de connoiſſances
» qu'il nous fut poſſible : la bonne volonté
» & le zele ſuppléerent au reſte.

» Nous pouvons vous dire, Meſſieurs,
» que l'eſprit qui préſidoit à toutes les
» diſcuſſions, étoit celui du déſintéreſſe-
» ment, & ſi nous pouvions témoigner
» quelque mécontentement de ce qui ſe
» paſſa dans cette aſſemblée, ce ſeroit de
» n'avoir jamais pu trouver le moyen de
» l'emporter en généroſité.

» Ces Meſſieurs formerent une aſſocia-
» tion entr'eux dans laquelle ils déduiſi-
» rent en forme d'action ſur le pied d'un
» milliéme chacune, la ſomme quelcon-
» que dont ou pourroit avoir beſoin pour
» la régie de la Ferme des devoirs, & à
» l'effet de pouvoir donner une procura-
» tion pour faire valoir ladite Ferme. Cet
» acte fut ſigné par tous ces Meſſieurs pré-
» ſens, pendant que nous y étions, & dès
» hier il ſe trouva plus de 500 actions ; on
» nous aſſure qu'elles finiſſoient de ſe
» remplir ce matin.

» Nous avons auſſi cru, Meſſieurs, que
» vous ne nous déſaprouveriez pas lorſ-
» que nous avons ſigné en votre nom à la
» marge de la premiere page du ſuſdit
» acte, pour aſſurer ces Meſſieurs de tous
» vos remerciemens, & des promeſſes que
» nous leur faiſions en votre nom, de
» ſoutenir & de protéger la régie qu'ils
» feront faire.

» Nous avons cru auſſi, Meſſieurs, que
» pour conſtater de plus en plus notre
» reconnoiſſance, ils ſeroit à propos de
» donner des bourſes (a) à MM. les Juge-
» Conſuls & Avocat du Commerce ; ce
» qui a été accordé par les 3 ordres d'une

(a) *Ces bourſes ſont en velours cramoiſi, contenant* 100 *jettons d'argent, frappés de l'effigie du Roi, des armes de France, & de celles de la Province.*

re approfondies, & l'objet eſt aſſez important pour qu'on s'empreſſe de fixer invariablement par tout les rapports du prix du pain avec la valeur du bled. Les exemples propoſés des Généralités d'Amiens & de Valenciennes en oppoſition avec celui de la Généralité de Montauban & de la Ville de Lauzerte en particulier, préſentent des differences ſi conſidérables, qu'il paraît difficile de croire que dans les Généralités d'Amiens & de Valenciennes, il n'y ait pas des réformes à faire dans la maniere d'y faire le pain, ou beaucoup d'economie a y introduire.

Il eſt vrai en général que la qualité du bled plus ou moins ſec, le prix du bois plus ou moins rare, le ſalaire du Boulanger plus ou moins fort en raiſon du prix des loyers & des denrées dans le lieu où il travaille, influent néceſſairement ſur la proportion du prix du pain à celui du bled. Il eſt egalement vrai qu'une livre de farine du Querci, Province (où eſt ſituée Lauzerte) dont les bleds ſont ſans contredit les meilleurs du Royaume, abſorbe 11 onces d'eau; qu'une liv de farine de l'Orléannois en abſorbe 10 onces & demie; tandis que les farines de Picardie n'en abſorbent que huit onces; * que le bois peu commun en Picardie, où ſa rareté contraint d'employer la tourbe au chauffage, eſt peut-être auſſi rare à Valenciennes; qu'enfin la vie eſt plus chere en Picardie & en Hainaut, & ſur-tout dans les Capitales de ces deux Provinces, que dans le Querci & dans la petite Ville de Lauzerte. Neanmoins ſerait-il poſſible que la difference de qualité du bled & du prix du bois néceſſaire pour la cuiſſon du pain, & du prix des loyers & des denrées de ces diverſes Generalités fut la cauſe unique de la difference du prix du pain, & que par ces raiſons ſeules, le pain vaille preſque un tiers de plus, proportion gardée avec la valeur du bled dans Amiens que dans Montauban & Lauzerte? On a donc droit d'attribuer au défaut d'économie la cherté du pain d'Amiens, &c. comparée au prix des autres Villes.

Mais, n'y aurait-il pas quelqu'autres raiſons de ces differences auxquelles on n'a point fait attention? Eſt ce bien le même pain qu'on a comparé? Le pain d'Amiens qui vaut 2 ſ. 3 d, n'eſt-il pas beaucoup plus beau, plus blanc que celui de Lauzerte qui vaut le meme prix, que celui de Montauban qu'on paye 2 ſ. 5 d. car il peut y avoir une ſi grande difference de qualité dans le pain, qu'elle occaſionne celle qui ſe trouverait dans ſon prix? Orleans (Ville où le bois vaut 24 à 30 liv. la corde de 8 pieds de Roi de long, ſur 4 pieds de large & 4 pieds de hauteur, où le fagot ſe vend en proportion, & où la proximité de Paris rend la vie très chere) Orleans, dis-je, en eſt la preuve. La mine de bled froment peſant 50 liv. y vaut maintenant 3 l. 15 ſ. à 4 l. 12 ſ. ou 20 l. 1 ſ. le ſeptier de Paris. Or, le pain blanc y eſt taxé 3 ſ. la liv. juſte, tandis que le pain bis qui eſt bon, & dont bien des gens aiſés mangent de préference, n'y eſt taxé qu'un peu plus d'un ſ. 10 d. ou 17 ſ. le pain de 9 l. juſte. On y fait encore en quelque ſorte en fraude du pain bis blanc qui n'eſt point taxé, qui eſt excellent, & que les Boulang. vendent communément 3 ſ. par pain de 9 liv. plus cher que le pain bis. Ils pourraient même, *ſi les ſtatuts de leur Communauté ne s'y oppoſaient malheureuſement*, y vendre au prix actuel du bled, du pain qui ſerait ſain & mangeable pour les pauvres à moins d'un ſol 6 d & quoique pluſieurs Boulangers des petites Villes qui entourent Orléans, viennent en expoſer à ce prix deux fois la ſemaine au Marché, le mercredi & le ſamedi, ceux d'Orléans qui le vendraient plus commodément & à moins de frais dans leurs boutiques, ne ſont pas les maîtres de ſervir le public riche ou pauvre ſuivant ſon goût & ſes facultés.

Il ſerait donc auſſi poſſible que les diverſes qualités du pain d'Amiens & de Valenciennes qui ſerait très blanc, comparé à celui de Montauban & de Lauzerte qui le ſerait beaucoup moins, fût cette cauſe qu'on cherche de la différence des prix, & s'il en était ainſi, les réflexions de la Gazette pourraient porter à faux.

J'aime cependant à croire qu'on a pris à cet égard les précautions les plus convenables, & qu'il eſt queſtion dans les exemp. propoſés de pain d'une qualité parfaitemt. ſemblable. En ſuppoſant donc que le pain d'Amiens ne ſoit pas plus beau que celui de Montauban & de Lauzerte, tout étant d'ailleurs égal, on ne peut trop s'appliquer à decouvrir la cauſe de l'énorme différence de prix des deux Provinces. Si elle réſulte ſeulement de la qualité du bled & de la différence du prix du bois des loyers & des denrées dans l'une & l'autre, c'eſt un mal irréparable, à moins qu'on ne puiſſe remedier aux cauſes. Mais ſi elle n'eſt que l'effet de la maladreſſe du Boulanger, de la cherté de ſa main-d'œuvre ou du mauvais uſage d'employer, ſuivant la police particuliere & *deſtructive de la culture des grains* de chaque Ville, d'employer, dis-je, les diverſes qualités de farine, il ſemble qu'il eſt auſſi aiſé que néceſſaire, ou de prévenir ces inconvénients, ou d'y parer. C'eſt à quoi des expériences bien faites réitérées pluſieurs fois ſur une ſuite de fournées continuée le même jour, ſans qu'on laiſſe le temps au four de ſe réfroidir, pourront conduire, & l'on ne ſçaurait trop exhorter les Officiers Municipaux & de Police bien intentionnés, de les faire.

Du reſte, Meſſieurs, peut-être n'aurait-il pas été mal de faire ſentir combien, ou la maladreſſe du Boulanger, ou la cherté de ſa main-d'œuvre, ou enfin les loix de la Police de chaque Ville dans l'eſpece propoſée, ſeraient contraires au bien de la culture, en même-temps qu'elles vexeraient le conſommateur, ſi l'on devait imputer à ces cauſes la cherte du pain. Quoi qu'il faute aux yeux des perſonnes un peu exercées dans ces matieres, que l'ignorance, l'excès du bénefice du Boulanger, ou le défaut d'économie dans l'emploi de la farine, ſont en pure perte pour le Laboureur qui vend le bled, & pour le peuple qui achete le pain; en un mot, que la reproduction en ſouffre ſans que l'Habitant des Villes y gagne, (même pour le moment) toutefois il importe ſi fort d'inculquer dans tou-

* *Expériences faites à Paris par ordre de M. le Lieutenant Général de Police.*

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1765. Du Mardi 17 Septembre.

AGRICULTURE.

PLANTATIONS *de bois de Campêche.*

ON écrit de la Savane dans la Georgie que pluſieurs milliers de plants de bois de Campêche qu'on y avait importés l'année derniere de la baye de Honduras, y font des progrès étonnans.

Récolte abondante de ſucre.

Suivant des lettres de St. Chriſtophe arrivées à Londres le 20 d'Août, on y avait fait une récolte de ſucre beaucoup plus conſidérable qu'on ne l'avait eſpéré, ce qu'il faut attribuer aux pluies rafraîchiſſantes qui y ſont tombées pendant la plus grande partie du mois de Juin dernier.

D'autres lettres d'Antigra, en date du 2 Juillet dernier, portent qu'on n'y a point vû de long-tems une production de cannes à ſucre auſſi abondante que celle de cette année.

EXTRAIT *d'une lettre d'Ecoſſe du* 14 *Août.*

Fâcheuſe ſituation de ce Pays.

» La grande ſéchereſſe que nous avons » éprouvée cet été eſt cauſe que nous » avons fait très peu de foin & une ré- » colte très-médiocre. Le bled eſt cher » ainſi que le bétail, la farine ſe vend » 17 ſols *le boll*, (*a*) les Manufactures » n'ont aucun débit, l'or & l'argent ſont » rares, & on ne voit par-tout que du » papier monnoye.

(*a*) *Deux boiſſeaux.*

RÉCOLTE *abondante en Angleterre.*

La récolte des grains a été en général ſi abondante cette année, ſur-tout à Leighlon-Buzzard & dans le Comté de Bedford, que les Fermiers eſpérent retirer quarante boiſſeaux de chaque acre.

Nous apprenons de pluſieurs endroits, & particulierement de Hutingdonshire que la récolte qu'on y vient de faire a été en général plus heureuſe que celles de pluſieurs années précédentes; on n'y a jamais vu de plus beau froment, & l'orge quoique clair ſemée & courte en paille, eſt riche en épis, ce qui fait eſpérer que les différentes eſpèces de grains ſeront dans peu de temps à un prix plus raiſonnable.

DE LONDRES, *le* 24 *Août* 1765.

Augmentation du prix des terres.

Un eſpace de terrein de deux acres & demi ſitué entre Portmanſquare & Marybone qui n'étoit affermé, il n'y a pas long temps, que 30 ß, par an, rapporte à préſent 300 ℔ ſterl. de rentes foncieres.

DE BORDEAUX, *le* 7 *Septembre* 1765.

EXPORTATION *de grains par mer.*

Il a été exporté de cette Ville pendant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

le mois d'Août dernier, 113, 600 *liv.* de farine; — 115, 000 *liv.* de maïs pour *l'Espagne*; — 138, 000 *liv.* de maïs pour le *Portugal*; — 234, 000 *liv.* de froment ou méteil pour *Marseille*; — 2300 *liv.* de seigle pour Lubek.

DE DAX, *le 3 Septembre 1765.*

Prix de quelques denrées

Le froment a été vendu pendant la derniere 15e. du mois d'Août 3 ℔ 1 s. à 3 ℔ 2 s. la *mesure*; — le seigle, 1 ℔ 18 s. 6 d. — le millet ou bled d'Inde, 2 ℔; — le bled d'Inde, dit roux, 2 ℔ 4 s. — le millet, 1 ℔ 16 s. 6 d. — le panis, 1 ℔ 5 s. 6 d. — l'avoine, 1 ℔ 10 s. 9 d. la *mesure*.

La résine a été vendue pendant la derniere quinzaine du mois d'Août dernier, 3 ℔ 16 ß; — le bray, 3 ℔ 9 ß 6 d. — la poix pége, 4 ℔ 5 s. le *cent*; — le goudron, 29 ℔ la *barique*; — le gros baril, 9 ℔ 5 s. — le petit baril, 4 ℔ 17 s. 6 d.

Le vin rouge, 33 à 34 ℔; — le vin blanc, 30 ℔ la *barique*.

DE BESANÇON, *le 4 Septembre 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le septier de froment, mesure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine du mois dernier, à *Besançon*, 15 ℔ 12 ß 6 d.; à *Dole*, 16 ℔ 8 ß; à *Gray*, 15 ℔; à *Vesoul*, 15 ℔ 4 ß; à *Salins* & *Quingey*, 17 ℔ 8 ß 7 d.; à *Lons-le-Saunier*, 21 ℔ 12 ß; à *Ornans*, 15 ℔ 5 ß; à *Pontarlier*, 18 ℔; à *Beaume*, 14 ℔ 11 ß 3 d.; à *Arbois*, 18 ℔ 15 ß; à *Poligny*, 19 ℔ 12 ß; à *Orgelet*, 17 ℔ 12 ß; à *St. Claude*, 17 ℔ 15 ß 10 d.

DE STRASBOURG, *le 29 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le septier de froment, mesure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Strasbourg*, 12 ℔ 10 ß 8 d.; à *Landau*, 14 ℔ 3 ß 1 d.; à *Wissembourg*, 16 ℔ 10 ß 8 d.; à *Haguenau*, 12 ℔ 13 ß 4 d.; à *Schelestat*, 14 ℔ 8 ß 9 d.; à *Colmar*, 13 ℔ 1 ß 3 d.; à *Béfort*, 16 ℔ 13 ß 6 d.

DE CHALON-SUR-MARNE, *le 28 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le septier de froment, mesure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Châlon*, 13 ℔ 5 ß 6 d.; à *Vitry*, 11 ℔ 8 ß; à *St. Dizier*, 10 ℔ 17 ß 6 d.; à *Joinville*, 11 ℔ 10 ß; à *Chaumont*, 13 ℔ 10 ß; à *Vaucouleurs*, 10 ℔ 10 ß; à *Langres*, 11 ℔ 4 ß 8 d.; à *Bar-sur-Aube*, 12 ℔; à *Troyes*, 12 ℔ 6 d.; à *Sezanne*, 12 ℔ 1 ß 4 d.; à *Epernay*, 12 ℔ 9 ß; à *Rethel*, 14 ℔ 4 ß 4 d.; à *Mezieres*, 13 ℔ 16 ß; à *Ste. Menehoult*, 10 ℔.

DE LA ROCHELLE, *le 2 Septembre 1765.*

PRIX *du froment dans cette Généralité.*

Le septier de froment, mesure de Paris, a été vendu pendant le mois de Juillet dernier, à *la Rochelle*, 23 ℔; à *Saintes*, 22 ℔ 2 ß 6 d.; à *St. Jean-d'Angely*, 19 ℔ 4 ß; à Cognac, 24 ℔, à *Barbezieux*, 21 ℔ 12 ß; à *Marennes*, 21 ℔.

COMMERCE.

DE MINORQUE.

Construction de Vaisseaux.

NOus apprenons par des lettres de cette Isle, que la construction de Vaisseaux y est beaucoup encouragée par le Gouverneur Townshend, que pour cet effet on y avoit fait venir des ouvriers d'Angleterre, & que cette Isle commence à faire un commerce considérable avec celles de Majorque, d'Iviça & de Corse.

PIRATERIE.

Le Vaisseau du Capitaine Douive Sybrand, qui allait de Riga à Bordeaux, a été attaqué le 2 d'Août près de Pevensea, dans la Manche, par deux Pirates Anglais, qui lui ont enlevé une grande quantité de marchandises. Le même Bâtiment a été

abordé une ſeconde fois à ſon paſſage de l'Iſle d'Oueſſant, par dix hommes de deſſus un Canot Anglais, munis d'armes à feu & de coutelas, qui traiterent très-mal le Capitaine & l'Equipage; & comme ils ne pouvaient pas réuſſir à s'emparer d'une partie aſſez conſidérable de la cargaiſon, ils enleverent à ce Bâtiment tous les cordages, &c. qu'ils purent trouver.

DE LONDRES, *le* 24 *Août* 1765.

Nouvel inſtrument pour la Marine.

On écrit de Portſmouth qu'un Maître d'un des Vaiſſeaux de Sa Majeſté à Goſport, a inventé depuis peu une eſpéce de jauge de mer très-curieuſe, pour meſurer (ce qu'on n'a pas pu faire juſqu'à préſent) les plus grandes profondeurs de l'Océan, ſur un principe tout différent de celui du ſieur Etienne Hales. Il ſe propoſe de ſoumettre ce nouvel inſtrument à l'examen de la Société Royale.

DE LONDRES, *le* 24 *Août* 1765.

Prix de la Cochenille.

Malgré la quantité prodigieuſe de Cochenille qui eſt arrivée à Cadix par la derniere flotte, & dont il faut qu'une grande partie vienne en Angleterre vers la fin du mois d'Octobre prochain, on fait tous les jours courir de nouveaux bruits que le prix de cette denrée augmente, ce qui cauſe un préjudice conſidérable à nos Manufactures, qui ſont obligées aujourd'hui de l'acheter vingt pour cent au-deſſus de ſa valeur. On publiait hier qu'elle avait été vendue 95 ducats à Cadix; mais d'autres lettres en fixent le prix depuis 82 juſqu'à 84 ducats. Ces fauſſes allarmes peuvent bien favoriſer les intérêts de quelques particuliers, mais elles finiront par cauſer la ruine de notre commerce étranger.

DE CETTE, *le* 3 *Septembre* 1765.

IMPORTATION.

Il a été importé dans ce Port, depuis le 26, juſques & compris le 31 Août, 200 *liv.* d'ail venant d'Eſpagne; — 8900 *liv.* de Riz; — 1000 douelles à futailles venant d'Italie.

EXPORTATION.

Il a été exporté du même Port pendant le même intervalle, *pour Barcelonne*, 40,000 *l.* de ſeigle; — *pour Roterdam*, 2 muids 1 quart de vin; — 760 *liv.* de miel; — 3297 *liv.* de liqueurs; — 4161 *liv.* de verdet; 20 douzaines de ſavonnettes; — 72 *liv.* d'anchois; — 7130 *veltes* d'eau-de-vie; — 1975 *liv.* de liege en planches; — 928 *liv.* d'herbe de garou. (a)

Pour St. Tropez, 14 muids de vin; — 500 *liv.* de bled.

DE BAYONNE, *le* 2 *Septembre* 1765.

Il a été exporté de cette Ville depuis le 26, juſques & compris le 31 Août, *pour Bilbao*, 2 petites pipes & 12 bariques d'eau-de-vie; — 50 quintaux, 4 paquets de plumes; — *pour Lisbonne*, 2400 conques de bled d'Inde; — & pour différens Ports d'Eſpagne, 4650 conques de bled d'Inde; — 3 tonneaux, 12 bariques d'eau-de-vie; — 18 tonneaux de vin; — 6 balles, 34 ballots de marchandiſes; — 4 caiſſes de ſavon; — 10 milliers de brai ſec; — 11 douzaines de chapeaux; — 3 balles de papier; — 200 barils, 10 demi-barils de bray; — 6 quintaux de plumes d'oye; — 400 planches de ſapin.

DE LA ROCHELLE, *le* 5 *Septembre* 1765.

Il eſt arrivé dans ce Port le Navire la *Confiance*, Capitaine *Combaud*, & le Navire l'*Aimable Mariette*, Capitaine *Menaget*, venant de la Martinique; — le Navire le *St. Marc*, Capitaine *Auguſtin*, venant de St. Marc; ces trois Navires ont apporté 19 futailles d'indigo; — 92 bariques, 12 quarts de ſucre terré; — 19 bar. 3 quarts de ſucre tête; — 2 bar. 3 quarts de ſucre brut; — 103 bariques, 19 tierçons, 215 quarts, 2 ancres, 24 ſacs

(a) GAROU, *genre de plante qui croît en Provence, en Languedoc, & en Rouſſillon, & qui eſt propre à la teinture de la couleur fauve.*